

DOSSIERS DE POLITIQUE COMMERCIALE

APPUI DE LA FAO AUX NÉGOCIATIONS DE L'OMC À L'OCCASION DE LA TREIZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS POUR FAVORISER LE COMMERCE

ISSN 2707-2304 [Imprimé]
ISSN 2707-2312 [En ligne]

MESSAGES CLÉS

- Les mesures de sécurité sanitaire des aliments sont fondamentales pour protéger la santé des consommateurs et favoriser la confiance dans les marchés internationaux. Il est donc essentiel de veiller à mettre en place des mesures de sécurité sanitaire des aliments ainsi que des systèmes de contrôle dans ce domaine pour protéger la santé publique, tout en évitant au commerce les coûts et les obstacles inutiles.
- L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires désigne la Commission mixte FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)/OMS (Organisation mondiale de la santé) du Codex Alimentarius comme l'organe normatif compétent au niveau international en matière de sécurité sanitaire des aliments. Les normes du Codex offrent un guide de référence commun afin de parvenir à un niveau acceptable de sécurité sanitaire des aliments, ce qui facilite grandement le commerce des denrées alimentaires.
- Afin de favoriser encore la production et le commerce de denrées alimentaires sans danger pour la santé, les efforts devraient s'appuyer sur quatre piliers: i) de solides systèmes de contrôle nationaux; ii) une forte mobilisation intergouvernementale ainsi que des différentes parties prenantes aux niveaux national et international; iii) la mise au point et l'harmonisation de mesures de sécurité sanitaire des aliments fondées sur des conseils et des données factuelles reposant sur des bases solides et scientifiques; et iv) une meilleure coopération entre les parties prenantes publiques et privées, en vue d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments.

Auteurs: Markus Lipp, Vittorio Fattori et Cosimo Avesani

Commerce des denrées alimentaires et importance de la sécurité sanitaires des aliments

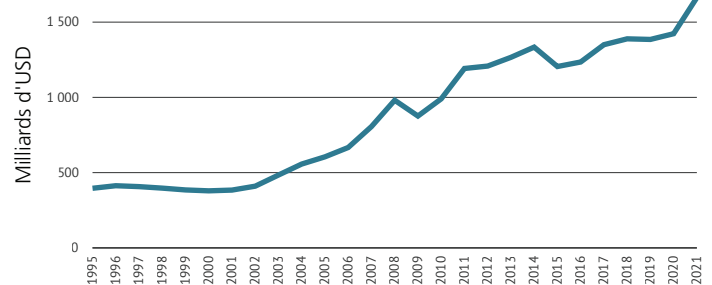
Pour fonctionner efficacement, nos systèmes agroalimentaires ont besoin d'une approche holistique, qui puisse englober la production, la consommation et toutes les étapes intermédiaires de manière intégrée. La sécurité sanitaire des aliments et le commerce sont des éléments fondamentaux de cette approche intégrée et représentent des facteurs déterminants pour la transformation des systèmes agroalimentaires, dans la perspective de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le commerce international des denrées alimentaires n'a cessé de croître au fil du temps, passant en valeur de moins de 400 milliards d'USD en 1995 à près de 1 700 milliards en 2021 (figure 1), ouvrant des possibilités et créant dans le même temps des obstacles pour les consommateurs, les producteurs et les opérateurs commerciaux. Si le commerce peut permettre de fournir aux consommateurs des aliments diversifiés et nutritifs en quantité suffisante, il peut aussi contribuer à accroître la disponibilité d'aliments peu sûrs, ce qui a des répercussions sur la santé des consommateurs et gêne l'ouverture de nouveaux débouchés sur les marchés (FAO, 2022; OMS, 2020).

Les impératifs de sécurité sanitaire des aliments peuvent faire grimper les coûts de production, jouer sur la réputation du produit et même limiter l'accès à certaines destinations de marché. Dans le souci de garantir, entre autres, que les aliments qui parviennent aux consommateurs sont sans danger pour la santé, tout en facilitant le commerce, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont adopté l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord MSP) et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC).

L'Accord MSP énonce les règles pour l'application des mesures de sécurité sanitaire des aliments et des exigences relatives à la vie et la santé animale et végétale, et reconnaît le droit des gouvernements d'adopter et d'appliquer des mesures nécessaires pour protéger la vie et la santé humaine, animale et végétale (FAO, 2017a). Il encourage vivement les membres de l'OMC à faire usage des normes, directives et recommandations

Figure 1. Évolution des exportations mondiales de denrées alimentaires, 1995–2021



Source: FAO. 2023. FAOSTAT. [Consulté le 17 octobre 2023]. Rome. <https://www.fao.org/faostat/fr/#home> et FAO. 2023. FishStat. [Consulté le 17 octobre 2023]. Rome. <https://www.fao.org/fishery/fr/fishstat>

internationales, mais permet aux gouvernements d'adopter des niveaux de protection supérieurs si des éléments scientifiques ou une évaluation des risques appropriée le justifient. L'Accord MSP désigne la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius comme l'organe normatif compétent au niveau international en matière de sécurité sanitaire des aliments (OMC, 2023).

L'Accord OTC couvre un éventail plus large de normes et de règles relatives aux produits adoptées par les gouvernements pour atteindre divers objectifs de politiques publiques, tels que la protection de la santé et de la sécurité humaine et la protection de l'environnement, en fournissant des informations aux consommateurs et en garantissant la qualité des produits. Contrairement à l'Accord MSP, il ne désigne aucun organe normatif particulier au niveau international. En revanche, il encourage vivement les membres de l'OMC à utiliser les normes, directives et recommandations internationales comme base pour leurs mesures (FAO, 2017b).

Quatre piliers pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments et intensifier le commerce

Les normes du Codex offrent un guide de référence commun afin de parvenir à un niveau acceptable de sécurité sanitaire des aliments, ce qui facilite grandement le commerce des denrées alimentaires. Toutefois, la cohérence entre les objectifs de facilitation du commerce et de sécurité sanitaire des aliments exige non seulement des interventions publiques, mais aussi la mobilisation de toutes les parties prenantes et une collaboration aux niveaux tant national qu'international. Il est essentiel que les normes soient appliquées d'une manière qui ne restreigne pas les échanges et permette aux pays de tirer parti des bénéfices des marchés internationaux. À cet égard, pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments et favoriser les échanges commerciaux, il conviendrait d'appuyer les efforts sur les quatre piliers principaux ci-après.

I. Des systèmes solides et efficaces de contrôle des aliments

S'il revient à l'industrie alimentaire de produire des produits sans danger pour la santé, les gouvernements ont la responsabilité de mettre en place un système national de contrôle alimentaire qui fonctionne bien. Les systèmes nationaux de contrôle des aliments, conçus pour garantir la sécurité sanitaire des aliments tout au long des chaînes d'approvisionnement, jouent un rôle essentiel dans la protection de la santé des consommateurs et dans la promotion de pratiques équitables dans le commerce alimentaire. Dans le souci de faire en sorte que ces systèmes soient dotés des capacités nécessaires pour atteindre réellement cet objectif, une évaluation de leur efficacité peut permettre d'agir en se fondant sur des données factuelles afin de renforcer les capacités de gouvernance en tant que de besoin (FAO, 2023).

II. Une forte mobilisation intergouvernementale ainsi que des différentes parties prenantes aux niveaux national et international

Non seulement le Codex Alimentarius de la FAO et de l'OMS constitue-t-il la référence mondiale en matière de sécurité sanitaire des aliments en lien avec la santé publique et le commerce, mais il joue aussi un rôle essentiel en rassemblant la communauté mondiale de ce domaine, des gouvernements au secteur privé, afin de mettre au point des normes et d'autres outils fondés sur le consensus scientifique en vue de protéger la santé humaine et de garantir des pratiques commerciales équitables. Une participation renforcée et effective au Codex Alimentarius et un engagement accru vis-à-vis de celui-ci peuvent contribuer à la solidité des normes de sécurité sanitaire des aliments et favoriser encore le commerce alimentaire mondial. Une mobilisation effective requiert des connaissances et des capacités suffisantes en matière de sécurité sanitaire des aliments et de normes alimentaires, dans lesquelles les pays devraient investir.

III. Des conseils et des données factuelles solides reposant sur des bases scientifiques

Le rythme croissant de l'innovation scientifique, les nouvelles technologies alimentaires et l'évolution de la dynamique commerciale font partie des tendances émergentes susceptibles d'avoir de fortes répercussions sur la sécurité alimentaire. Pour répondre de manière proactive aux changements qui interviennent dans nos systèmes agroalimentaires en évolution, les conseils scientifiques sur la sécurité alimentaire doivent être pertinents au regard de ces questions émergentes et fournir une base solide pour les cadres réglementaires et les processus décisionnels. Il importe également de promouvoir l'harmonisation des normes afin de réduire les coûts de mise en conformité. Parallèlement, les autorités doivent maintenir leur engagement international à l'égard du Codex et de l'OMC (FAO, 2017b).

IV. Une collaboration entre les parties prenantes publiques et privées

Bien que la responsabilité de concevoir des politiques appropriées et de faire respecter les normes de sécurité sanitaire des aliments incombe en définitive aux autorités compétentes, le secteur privé est responsable d'une grande partie du commerce alimentaire. C'est pourquoi il est essentiel de veiller à ce que l'ensemble des parties

prenantes maintiennent leur engagement en faveur de la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne de valeur alimentaire. Une solide coopération entre les secteurs public et privé, assortie de règles et de responsabilités clairement définies, est indispensable si l'on veut améliorer la sécurité sanitaire des aliments et garantir des pratiques commerciales équitables.

Voie à suivre et rôle de la FAO

Afin de faciliter les échanges commerciaux et de garantir à tous une alimentation sans danger pour la santé en toute circonstance, les pays devront prendre des mesures supplémentaires pour continuer d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments aux niveaux national, régional et international, et assurer comme il se doit l'application et l'harmonisation des normes alimentaires. À cet égard, il est essentiel d'investir dans la sécurité sanitaire des aliments, et le soutien au renforcement des capacités apporté par la FAO et d'autres organisations internationales est déterminant.

La compétence de la FAO dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture la place dans une position unique pour apporter le soutien dont les parties prenantes ont besoin en matière de sécurité sanitaire des aliments, notamment en ce qui concerne les politiques, le droit et la gouvernance, ainsi que la gestion opérationnelle et le renforcement des capacités. Plus spécifiquement, la FAO offre en toute neutralité à l'ensemble des parties prenantes une plateforme de dialogue sur les politiques et de coordination des actions, et joue un rôle important à l'appui des membres dans leurs efforts visant à renforcer les capacités nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments, et à améliorer les systèmes nationaux de contrôle des aliments (y compris les cadres réglementaires), dans le but de protéger la santé humaine et de garantir des pratiques commerciales équitables. La FAO fournit par ailleurs des conseils scientifiques qui sous-tendent la mise au point des normes internationales du Codex, garantissant ainsi dans le domaine alimentaire, sur la base de données scientifiques, la prévisibilité des réglementations qui faciliteront le commerce.

Actions à mener pour répondre aux principaux défis

- ▶ À mesure que les connaissances scientifiques, les produits, les technologies et le commerce continuent d'évoluer, les pays doivent rester vigilants et être prêts à assurer la sécurité sanitaire des aliments.
- ▶ Il convient de renforcer la coordination aux niveaux national et international à l'appui du développement d'institutions fortes, afin de gérer les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments, et d'éviter ainsi les restrictions inutiles au commerce.
- ▶ Les pays doivent participer davantage à l'ensemble du processus de normalisation, de la fourniture de conseils scientifiques à l'adoption et la mise en œuvre des normes, ce qui aidera à parvenir à une meilleure harmonisation des réglementations et facilitera le commerce des denrées alimentaires.
- ▶ Surmonter la compression des prix et des coûts à laquelle sont confrontés les producteurs et les fabricants de textiles afin d'assurer la viabilité à long terme de l'industrie du coton.
- ▶ Améliorer les caractéristiques des fibres de coton afin qu'elles restent concurrentielles face aux fibres synthétiques en sélectionnant des variétés de coton améliorées et en exploitant de nouvelles technologies pour améliorer la qualité du coton et obtenir des gains d'efficacité au niveau de la transformation.

Bibliographie

- FAO. 2017a. *Mesures non tarifaires dans le commerce des produits agricoles*. Rome. <https://www.fao.org/3/i8002fr/i8002fr.pdf>.
- FAO. 2017b. *Normes commerciales et alimentaires*. Rome. <https://www.fao.org/3/i8007FR/i8007FR.pdf>.
- FAO. 2022. *La situation des marchés des produits agricoles 2022. La géographie du commerce alimentaire et agricole: quelles politiques pour un développement durable?* Rome, FAO. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/CC0471FR>.
- FAO. 2023. *Systèmes de contrôle des aliments* [en ligne]. Dans: FAO. Rome. Consulté le 23 juin 2023. <https://www.fao.org/food-safety/food-control-systems/fr/>.
- OMS. 2020. *World Food Safety Day: Unsafe food continues to affect millions in Europe during COVID-19 pandemic* [en ligne]. Dans: OMS. Genève. Consulté le 26 juin 2023. <https://www.who.int/europe/news/item/05-06-2020-world-food-safety-day-unsafe-food-continues-to-affect-millions-in-europe-during-covid-19-pandemic>.
- OMC. 2023. *Comprendre l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires* [en ligne]. Dans: OMC. Genève. Consulté le 26 juin 2023. https://www.wto.org/french/tratop/f/sp_s/f/sp_sund_f.htm.